

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Délivré par le Maire au nom de la Commune

Demande déposée le 31/05/2022		N° PC 49298 21 A0004 M01
Avis de dépôt de la demande affiché en mairie le 01/06/2022		
Par :	Monsieur TUSSEAU Emmanuel	Surfaces de plancher créée : 57,65 m ² démolie : m ²
Demeurant à :	10 rue des Garennes Saint-Jean-de-Linières, commune déléguée de 49070 SAINT-LEGER-DE-LINIERES	
Représenté par :		Nb de logements :
Pour :	Extension d'une maison d'habitation - Modification altimétrie et augmentation de la surface de plancher	Nb de bâtiments :
Sur un terrain sis à :	10 rue des Garennes Saint-Jean-de-Linières, commune déléguée de 49070 SAINT-LEGER-DE-LINIERES	

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans sa version révisée le 13 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté de permis de construire en date du 04/05/2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - LE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF EST ACCORDE POUR LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE ET AVEC LES SURFACES SUSVISEES.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté modifie celui délivré le 04/05/2021 dont les prescriptions qui ne sont pas contraires à celles du présent arrêté demeurent valables.

ARTICLE 3 - La présente décision ne modifie pas le délai de validité de l'autorisation initiale visée ci-dessus.

A Saint-Léger-de-Linières, le 21 juillet 2022

Bruno BESSONNEAU,
Adjoint au Maire

Date de publication en mairie :

25 JUL. 2022



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.
Elle est exécutoire à compter de sa réception.